

J'ai des difficultés à gérer mes prestations, je n'arrive plus à payer mes charges et j'ai différents impayés.



J'ai besoin de réapprendre à gérer ma situation et rééquilibrer mon budget.

Exemple de prestations :
RSA, ASF, AAH,
MVA, APA



Je prends rendez-vous avec l'assistant social de secteur et la MASP avec gestion pourrait être une solution : C'est une mesure administrative qui permet la gestion de mes prestations par un tiers sur un temps donné.



Après évaluation de ma situation et si je suis volontaire pour la MASP avec gestion, je définis les objectifs à atteindre et signe un contrat avec l'assistant social.



CEA =
Collectivité
européenne
d'Alsace



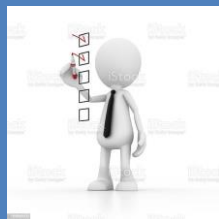
L'assistant social transmet ma demande de MASP avec gestion au CEA. Si le CEA accepte la demande, ma MASP pourra être de 3, 6, 9 ou 12 mois.



Le CEA confie l'exercice de ma mesure à l'UDAF du Bas-Rhin. L'UDAF réceptionne la demande de MASP avec gestion et désigne un travailleur social référent de ma situation



Mon référent UDAF me contacte et fixe un premier rendez-vous. Il m'explique la mesure, son fonctionnement et réévalue l'ensemble des objectifs.



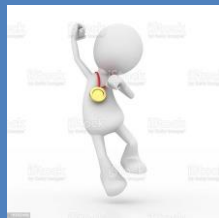
Durant l'exercice de la mesure, il gère mes prestations, paye mon loyer et mes charges, veille à mon adhésion et recherche ma mobilisation. Il mène un accompagnement éducatif budgétaire



Si la durée de mon 1^{er} contrat n'a pas suffi à régulariser ma situation, mon référent UDAF peut demander au CEA un renouvellement de la mesure et procéder à la signature d'un nouveau contrat. La MASP peut être exercée pendant 4 années maximum.



L'objectif final de la mesure est de me permettre de retrouver mon autonomie budgétaire. Lorsque cet objectif est atteint, la MASP s'arrête.



Comme la mesure est administrative, je peux aussi demander l'arrêt de la mesure à tout moment.